

13 jan 2016 -17:53

Appartient à [Conseil des ministres du 15 janvier 2016](#)

Intervention de Finexpo dans des demandes de crédits à l'exportation et nouvel instrument d'assistance technique

Sur proposition du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé une demande de crédit à l'exportation et a pris acte du nouvel instrument d'assistance technique de Finexpo.

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

La demande de crédit à l'exportation approuvée aujourd'hui concerne la stabilisation du taux d'intérêt pour la vente et la livraison de dix métiers à tisser type OPT et accessoires aux Etats-Unis.

Conformément à l'accord de gouvernement, le Conseil des ministres a également pris acte du nouvel instrument d'assistance technique de Finexpo. Par ce nouvel instrument, Finexpo entend optimaliser le soutien aux exportations belges, dans le cadre du respect du Comité d'aide au développement (CAD) et des règles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le Ducroire, Finexpo et la Société belge d'investissement international (SBI) doivent continuer à disposer des moyens suffisants pour soutenir efficacement l'internationalisation de nos entreprises. Une attention particulière sera accordée à l'internationalisation des PME. A cette fin, un allègement des procédures administratives dans le cadre d'une demande de soutien financier à l'exportation et à l'investissement devra être recherché.

En outre, la possibilité d'accorder de l'assistance technique dans le cadre de projets d'investissements à l'étranger sera examinée ainsi que les moyens d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des instruments régionaux, fédéraux, européens et internationaux existants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Pieter De Crem, secrétaire d'Etat au
Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du
Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique